

# Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est

1 rue Henri Husson, 78320 Le Mesnil Saint Denis

Site Internet : [www.aslrce.net](http://www.aslrce.net) – Courrier électronique : [contact@aslrce.net](mailto:contact@aslrce.net)

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2010

Le 27 mars 2010, les associés de l'Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est se sont réunis au CLC, 4 avenue du Maréchal JOFFRE au MESNIL SAINT DENIS, pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

À 10 heures, le nombre des voix des associés présents ou représentés s'élève à 25 537 voix. Le quorum (25 138 voix) étant atteint, l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

### **RAPPORT MORAL DE M. BODIGUEL, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION**

---

#### **PRESENTATION DU COMITE**

Le président présente les membres du comité, tous bénévoles  
Mme Bazillais quitte le bureau, 1 membre «Espaces Verts » sera à remplacer.

#### **SITE WEB ASLRCE**

Le président met en avant le site Web de l'association (les rapports «Espaces Verts» mois par mois, la liste des entreprises référencées, l'intégralité du cahier des charges dans sa version actuelle ainsi que le nouveau projet) sont disponibles au téléchargement.

#### **ACCUEIL DES NOUVEAUX RESIDENTS**

Une lettre de bienvenue est envoyée à chaque nouveau résident, lors de la réception de l'avis de mutation du notaire. Dans cette lettre, le bureau appelle au respect des cahiers des charges et à la signature de sa nouvelle version.

#### **RELATIONS ASLRCE / PARTENAIRES EXTERNES**

Le bureau est en relation avec plusieurs partenaires extérieurs, comme l'association des commerces des résidences du château et la mairie (problèmes de voirie, d'inondation des réservoirs de la dalle).

En réponse à une question, il n'y a pas de relation avec l'ASL des résidences du Château Ouest.

Le bureau a été sollicité par des résidents proches des commerces qui subissent des nuisances sonores dans la journée (enfants faisant du vélo, rollers, ...) et tard le soir ou la nuit (groupes de personnes parlant fort ou criant, parfois s'alcoolisant, ...).

Le bureau a organisé une réunion sur place résidents/commerces/mairie. Certaines actions ont été décidées comme le remplacement des haies par des végétaux de plus petites tailles devant les commerces. Le bureau fait réaliser un devis et participera financièrement aux travaux, en collaboration avec les commerces. Le bureau pourra suggérer une pose de panneau interdisant l'usage de rollers, vélo, ... mais l'association des commerces est seule décideuse sur l'ensemble de ces points.

Le président indique ici que les propriétaires concernés ont suivi la bonne démarche : mail vers le bureau en sollicitant une aide, le bureau se chargeant de contacter les différents acteurs. Ces actions prennent toujours un peu de temps -en l'occurrence plusieurs mois ici-. Il faut donc être patient.

## VOIRIES – STATIONNEMENT - COMMISSION AMENAGEMENT DES VOIES

Le président indique que les voitures ne doivent pas se garer à cheval sur les trottoirs qui sont réservés aux piétons et aux poussettes. L'adjoint au maire en charge de la voirie a informé le bureau qu'il donnerait des consignes de fermeté à la police municipale pour verbaliser les contrevenants. Les adhérents sont informés de ce fait.

Le bureau décide de créer une commission en charge de « réfléchir à l'aménagement des voiries pour réduire la vitesse des véhicules dans la résidence ». Le périmètre de réflexion intègre également les passages piétons, les panneaux de signalisation, les trottoirs, le stationnement

5 personnes se sont présentées lors de l'AG mais l'une d'entre elles n'a pas laissé ses coordonnées ; appel lui est fait pour qu'elle se fasse connaître. La Commission est composée de Mme LAVIRON, M. LAMBOTTE, M DAMBRICOURT et M. COPPENS. R. BODIGUEL assure la liaison entre le bureau et la commission.

Les membres de la commission iront rencontrer l'adjoint au maire afin d'identifier ce qu'il est possible de faire (mise en place d'un rond point, pose de ralentisseur, plot de stationnement, ...). **Vos suggestions sont les bienvenues** pour tout ce qui est du ressort des voiries : Email pour communiquer avec la commission: [voirie@contact.net](mailto:voirie@contact.net) .

## NOUVEAU CAHIER DES CHARGES

Le président rappelle qu'une nouvelle version du cahier des charges est toujours soumise à signatures ; il manque 11 % à ce jour.

C'est une nouvelle version plus moderne d'un cahier des charges qui date de 44 ans.

Les statuts de l'association sont déjà adoptés car la majorité des ¾ des voix est atteinte. La bascule formelle se fera l'année prochaine.

## RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

Rue des petites écoles - objets divers dans le jardin : un recommandé a été envoyé en novembre vers les propriétaires, l'huissier est passé en janvier. La procédure est suspendue suite au feu dans cette maison.

Rue du Pommeret - ouverture sur pignon : le bureau est intervenu pour stopper l'ouverture sur le pignon d'une maison. Le propriétaire s'est aimablement exécuté.

Rue Habert de Montmort - fenêtre de toit : un propriétaire a posé une fenêtre de toit sur le devant de la maison. La tentative de trouver une conciliation est difficile. Le propriétaire argumente du fait que le cahier des charges n'est pas explicite et que l'ASLRCE n'a jamais poursuivi un résident pour avoir posé une fenêtre de toit. Le bureau va contacter un avocat spécialisé dans le droit immobilier.

Le président rappelle que le bureau intervient pour faire respecter le cahier des charges si :

- un membre de l'association le sollicite, par courrier ou courriel
- le non respect du **nouveau** cahier des charges est avéré. Cependant, pour rappel, toute action juridique est basée sur le cahier des charges actuel.

Le bureau ne traite que les infractions au cahier des charges commises pendant son mandat. Il n'y aura pas de retour arrière.

## APPEL DE COTISATIONS

L'appel des cotisations a été très laborieux cette année, car beaucoup ont payé tardivement. 7 recommandés ont été envoyés, 1 propriétaire à refuser de payer.

Un résident propose de nommer en AG les personnes qui refusent de payer. Le bureau refuse cette démarche et préconise le dialogue pour favoriser des relations cordiales entre le bureau et les résidents.

Nous vous rappelons que l'appel de fond voté à notre dernière AG du 27 mars 2010 est envoyé en même temps que ce rapport. Il est impératif de payer dans les délais afin de réduire la charge de travail des bénévoles du bureau.

Le bureau rappelle que le paiement de cotisation ne sera jamais conditionné à la réalisation d'une demande individuelle. Le paiement de la cotisation est un devoir.

L'article 12-5 des statuts de l'ASLRCE est lu en AG: « 8 jours après la mise en demeure adressée par lettre recommandée, le membre qui n'est pas à jour de ses cotisations ou qui est en infraction avec le cahier des charges, ... , cesse de pouvoir jouir des biens, servitudes et services gérés par l'association ».

Le bureau ne tiendra pas compte des sollicitations de résidents qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

## **NON REMPLACEMENT DE MME BAZILLAIS**

Il n'y a pas de volontaire lors de l'AG pour se porter candidat au remplacement de madame Bazillais. La résolution 5 n'est pas votée.

Un locataire de la résidence, M. PAMART, s'est fait connaître avant l'AG. Il est le bienvenu pour aider M. LEOPOLD aux espaces verts.

Le bureau demande aux résidents s'ils ont des objections : pas d'objection enregistrée, pas d'opinion contre non plus. M. PAMART est coopté par le Comité ; il est précisé, qu'il n'aura pas le droit de vote, conformément aux statuts.

Attention, le président indique que 3 mandats arrivent à échéance l'année prochaine. Il est possible que l'une ou plusieurs personnes ne se représentent pas. A défaut de trouver des bénévoles, l'ASLRCE passerait sous mandat d'un syndic privé. Un ancien président indique que c'est arrivé par le passé, que les cotisations avaient été multipliées par 3 et que le syndic n'avait « rien fait ».

## **PRÉSENTATION DES COMPTES**

- Présentation du rapport financier 2009
  - Le trésorier M. ROYER rappelle les chiffres clés de l'année : En intégrant le résultat budgétaire 2008 de 3 478 € qui avait été affecté au budget 2009, nous terminons l'exercice avec un résultat de 0 €.
- Budget Prévisionnel 2009
  - **Les cotisations 2010 sont maintenues au même niveau que celles de 2009, le même niveau qu'il y a 15 ans**
  - Le budget de l'association est de 77 790 €, dont 72 871 € sur appel des cotisations, le reste par report des excédents des années précédentes.
  - Charges prévues :
    - Le contrat entretien des espaces verts est revalorisé de 2 % en fin d'année 2010.
    - Le poste consultation juridique est reconstitué pour une valeur de 1 500 €
    - Les autres postes sont sensiblement identiques aux exercices précédents.

## **RAPPORT ESPACE VERTS - FAITS PARTICULIERS**

---

**Mme BAZILLAIS** présente le travail de l'année, principalement les faits marquants :

- *Partie M3* (Sapins) : Le chemin gravillonné laisse apparaître de plus en plus de verdure. Le comité a demandé à la société BOCQUET d'intervenir un peu plus sur le chemin pour une remise en état acceptable et de gratter les herbes brûlées. Il n'est pas prévu dans un premier temps de remettre des gravillons.
- *Panneau* : M. LUNEL avait signalé en 2007 que le panneau bleu de signalisation, près de la Poste, portant l'inscription « Résidences du Château-Est... » était très endommagé par le temps. L'ASL a contacté des sociétés pour refaire la signalétique de l'ensemble des accès. Entre temps les travaux sur l'assainissement puis sur le gaz ont repoussé la remise en état. Les premiers devis ne nous ont pas convenus et le comité a relancé une autre société. L'étude est toujours en cours avec des devis en réactualisation.
- *Partie W* : M. et Mme DOUSTEYSSIER, 9 rue Husson Carcenac, avait demandé en 2009 un élagage du bois W et l'évacuation des feuilles mortes. La société TREELOGIE va procéder à l'élagage de l'arbre le plus gênant.
- *Partie M1* : au nord de la dalle M. GRELLIER, 71bis avenue Habert de Montmort, avait demandé en 2008 pour des raisons esthétiques mais aussi afin d'éviter que les jeunes ne s'asseyent à cet endroit, s'il serait possible

de remettre de la terre autour du regard d'accès à la dalle se trouvant en bordure de son terrain. Ce point sera traité pendant l'aménagement de la dalle.

- *Partie TZ* : Les propriétaires du 3 avenue Habert de Montmort, avaient demandé en 2009, un élagage d'arbres en bordure de leur propriété, la fermeture du passage vers le bois Z en bordure de leur maison et une délimitation plus marquée de la limite commune-ASL. L'élagage en bordure de maison est programmé. Par ailleurs, les travaux du Gaz étant terminés dans ce secteur, le comité étudie le problème de fermeture symbolique de l'entrée dans ce bois par une chaîne ou une barrière en bois, mais il n'est pas prévu de clore le bois TZ.
- *Partie Q* : M. ADELIN, 39 avenue Habert de Montmort, a signalé la présence de lierres autour des arbres. La société BOCQUET intervient de temps en temps mais il n'est pas possible de retirer les racines. Il est rappelé qu'il est préférable pour la santé d'un arbre de ne pas arracher le lierre encore vert mais de le laisser sécher dessus.
- *Partie Q* : Les riverains sont priés de ne pas laisser d'objet dans la partie commune. Ce message s'adresse particulièrement à celui jouant au golf qui laisse traîner ses balles... ; la société Bocquet décline toutes responsabilités en cas d'accident, et, portera plainte en cas de détérioration de la tondeuse autoportée.
- *Partie M4* : Mme PERRET, 16 place Mère Angélique, avait demandé si les trois souches des tilleuls tombés en fin 2008 pouvaient faire l'objet d'une intervention. BOCQUET va couper au ras et aplanir le sol ou procéder au dessouchage.

#### **FAITS PARTICULIERS NOUVEAUX**

- *Bois M* : La société BOCQUET a procédé à l'abattage d'arbres morts marqués par le comité. Certains arbres ont fait l'objet d'une intervention spécifique (bois M1 : chêne ; M2 : arbres divers).

#### **FAITS DIVERS**

- *Partie S* : En juin 2009 un véhicule, au croisement du cours de l'Europe et de la rue Habert de Montmort, a quitté la voie et percuté la partie centrale S. Une procédure est en cours mais ont été réalisées la réparation de la barrière de rondins et la réfection du massif de Lonicera.
- *Rue Saint Cyran* : En février 2010 un véhicule a dérapé sur la plaque de verglas à l'angle de la rue des Jansénistes, puis percuté le panneau « rue Saint Cyran » qui se trouve maintenant à terre, et, endommagé la végétation d'un lot privé. La Mairie doit intervenir.

#### **ACTIONS DEMANDÉES À LA SOCIÉTÉ BOCQUET**

- Intervenir sur le chemin de la partie commune M3 des Sapins pour éviter les mauvaises herbes,
- Supprimer régulièrement le lierre sur les troncs des arbres,
- Réaliser les arrêts de gravillons des chemins en bordure de trottoirs,
- Bécher les massifs plus régulièrement sans en oublier.

#### **DÉGÂTS RESTANTS À TRAITER SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DU GAZ**

- *Angle St Cyran / Jansénistes* : décollement de bitume sur 2 m<sup>2</sup>
- *Rue Jean Racine* (face au n°12) : bitume du trottoir toujours endommagé
- Rayures importantes du bitume à de nombreux endroits
- Bitume des parties ayant servi à stocker du matériel fortement endommagé (ex. *Parking Place Levitt*)
- Les trottoirs sont à réparer dans de nombreuses rues, une réparation par la commune est demandée
- Remise en état du sentier menant à la zone Y

## **RAPPORT ESPACE VERTS – ÉLAGAGE / PLANTATIONS**

---

M. LEOPOLD présente le travail de l'année conformément aux documents envoyés pour notre dernière Assemblée Générale du 27 mars 2010.

### **TRAVAUX D'ÉLAGAGES ENGAGÉS HORS CONTRAT (Société TREELOGIE)**

Les travaux d'élagage hors contrat sont réalisés par la Société TREELOGIE. Cette Société est référencée par le bureau et peut vous proposer de l'élagage ou de la taille de haies dans des prix raisonnables avec un travail sérieux et de qualité.

Partie S Une taille de forme a été effectuée sur les cerisiers et les catalpas afin de redonner rapidement une harmonie à cet alignement paysagé du cours de l'Europe.

Bois M Réduction homogène sur tire sève, coupes de bois morts et de branches cassées, époinçage des branches basses sur différentes essences d'arbres afin de corriger le débordement important des arbres du bois sur une zone herbeuse.

### **TRAVAUX DE PLANTATION ENGAGÉS HORS CONTRAT (Société SEM)**

Depuis plusieurs années le bureau a entamé une démarche de rénovation et de création de nouveaux massifs. Ces plantations non comprises dans le contrat d'entretien de nos espaces verts confié à la Société BOCQUET sont réalisées par l'entreprise SEM.

Les derniers massifs créés ont été désherbés et taillés par la Société SEM dans le but d'assurer un démarrage harmonieux des différents végétaux qui les constituent.

Nous avons fait remplacer 3 chênes sous garantie et 1 hors garantie car ces sujets ont souffert et péri par un printemps et un été particulièrement secs.

Partie V : Création d'un massif 15 m2 sur 2 strates avec apport de compost afin de cacher une haie grillagée en fond de partie commune.

Massif de rosiers M2 : Ce massif a été restructuré en remplaçant les rosiers malades par 2 strates de rosiers. Une première strate dans le milieu du massif composée de rosiers rouges et une strate au premier plan composé de rosiers blancs, le tout garantira un bon contraste de couleurs.

### **TRAVAUX DIVERS ENGAGÉS HORS CONTRAT**

Rond-point du Puits des Granges et Rond-point des Petites Ecoles : L'aménagement d'une bande de roulement en béton désactivé a été réalisé suite aux demandes des résidents concernés afin d'éviter la création d'ornières dans le gazon. M. LEOPOLD rappelle que cet aménagement est efficace seulement si les véhicules des résidents ou des invités ne stationnent pas autour de ces placettes. Il est impératif de favoriser la circulation des éboueurs autour des placettes les jours de ramassage des ordures ménagères, des déchets verts et du tri sélectif.

*Partie S* : La société SEM a effectué la réparation de la barrière de rondins sur 4 ml avec un scellement par semelle béton. La chaîne pour fermer l'accès de la partie commune reste à réinstaller. Le massif de Lonicera devant la barrière de rondins a été agrémenté de 3 nouveaux sujets. Le massif a été bêché et amendé puis recouvert de copeaux de bois.

### **TRAVAUX ET ACTIONS ENVISAGÉS**

*Partie K* : Nous prévoyons de nouvelles plantations dans cette partie commune. Suite à la demande d'une résidente, M. LEOPOLD précise que le bureau contactera les résidents concernés par cette partie commune afin de tenir compte des avis de chacun par rapport à certains arbres considérés comme gênants.

Dalle M1 : La Mairie en collaboration avec la SAUR a effectué un gros travail d'étude, d'inventaire et de réparation sur les 2 réservoirs d'eau et son réseau enterré dans nos parties communes. Nous pouvons remercier M. MICHENAUD et son équipe pour son travail et les bonnes relations entretenues avec notre bureau. La mairie effectuera un travail de terrassement sur cette zone, pour nous permettre une remise en état cet automne 2010.

Panneaux : Étude pour le remplacement des panneaux aux entrées de la résidence en cours.

Barrières : Nous pensons pouvoir mener à bien l'étude et la réalisation de barrières et pieux de bois interdisant le passage de véhicules à moteur dans diverses parties communes pour cette année 2010.

## RESERVOIRS

---

Il n'y a plus de risque d'inondation.

La mairie a donné son accord et les travaux d'aménagement auront lieu cette année.

## QUESTIONS ET INTERVENTIONS DE LA SALLE

---

- Dans la partie M, beaucoup d'arbres ont disparu suite à la dernière tempête ; un jardin n'est plus séparé du passage, que peut faire l'ASL ? M. LEOPOLD note la demande et se rendra sur site.
- Rue Blaise Pascal, les branches des sapins tombent sur les voitures garées sur le parking. M. LEOPOLD note la demande et se rendra sur site.
- Demande d'intervention pour le camion stationné trop près du virage rue Madame de Sévigné. Le bureau a connaissance du dossier, confirme que le camion est garé bien près du virage mais n'est pas juridiquement compétent pour ce point.
- Veiller à l'arrosage suffisant du chêne planté allée des Petites Ecoles
- Travaux du gaz : un résident signale des malfaçons (notamment terre non tassée, reprise par le résident lui-même) ; un autre indique un sillon creusé et non rebouché avenue Habert de Montmort. Effectivement, des malfaçons ont été enregistrées.
- Certains résidents ne respectent pas le cahier des charges : ex. : une toiture verte avenue Port Royal des Champs. Le Président, M. BODIGUEL, indique que le bureau ne reviendra pas sur ce qui a été fait les années précédentes mais informe qu'une infraction délibérée au cahier des charges peut mener à une action en justice.
- Un résident demande de quelle sorte sont les titres achetés par l'ASL ? M. ROYER indique qu'il s'agit de titres monétaires et valeurs mobilières propres aux associations.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

M. DOMMART se présente pour remplacer Mme LE MAITRE. Il est élu avec **98,37%** des voix.

M. TOMBAK reconduit son mandat. Il est élu avec **99,08%** des voix.

## DEPOUILLEMENT DES VOTES

---

Les votes ont été dépouillés en présence de Mme FLAHAUT, Mme HARTMANN et M. PACE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 12h.**

## RÉSULTAT DU VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

Voir document joint

## Assemblée Générale des Résidences du Château Est du 27 mars 2010

<b>1re Résolution</b> : L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport moral du Président présenté le 27 mars 2010, décide de l'approuver
<b>2e Résolution</b> : L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier du Trésorier et du rapport des Contrôleurs des comptes, approuve les comptes de l'Association pour l'exercice 2009
<b>3e Résolution</b> : L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du budget 2010 et de l'appel de fonds correspondant décide de les adopter et de fixer ainsi les <b>Barbizon Beaulieu : 198,65 € – Arcy : 176,90 € – Chevreuse Dampierre Evry Superette : 145 € – Bel Air : 143,55 € – BNP : 58 € – Commerces</b>

En nombre	ARCY				CHEVREUSE - DAMPIERRE - EVRY - SUPERETTE				BARBIZON BEAULIEU				BEL AIR				COMMERCES				Nombre total d'émargements sur 443			
Emargements	99				81				54				6				2				54 % de résidents présents ou représentés 242			
																				<b>Total des Votes</b>				
	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS
1re Résolution	94	4	1	0	77	1	3	0	50	1	3	0	6	0	0	0	2	0	0	0	94,63%	2,48%	2,89%	0,00%
	229	6	7	0																	229	6	7	0
2e Résolution	99	0	0	0	78	0	3	0	54	0	0	0	6	0	0	0	2	0	0	0	98,76%	0,00%	1,24%	0,00%
	239	0	3	0																	239	0	3	0
3e Résolution	99	0	0	0	79	0	2	0	54	0	0	0	6	0	0	0	2	0	0	0	99,17%	0,00%	0,83%	0,00%
	240	0	2	0																	240	0	2	0

<b>4e Résolution</b> L'assemblée Générale désigne 2 Contrôleurs des Comptes pour l'exercice 2010.												OUI	%
DOMMART :	99	76	54	6	4	239	98,76%						
TOMBACK :	99	78	54	6	4	241	99,59%						

<b>5e Résolution</b> L'assemblée Générale élit le nouveau membre du comité (Aucune candidature)												OUI	%
												0	0,00%
												0	0,00%
												0	0,00%
												0	0,00%
												0	0,00%

En voix	ARCY : 122 Vx				CHEVREUSE - EVRY - DAMPIERRE - SUPERETTE : 100 Vx				BARBIZON - BEAULIEU : 137 Vx				BEL AIR : 99 Vx				COMMERCES : 20 Vx - BNP : 2 x 20 Vx				Quorum : 25 138 Total des émargements en voix			
Emargements	12 078				8 100				7 398				594				40				56,11% 28 210			
																				<b>Total des Voix</b>				
	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS	OUI	NON	ABST	NULS
1 <sup>re</sup> Résolution	11 468	488	122	0	7 700	100	300	0	6 850	137	411	0	594	0	0	0	40	0	0	0	94,48%	2,57%	2,95%	0,00%
	26 652	725	833	0																	26 652	725	833	0
2e Résolution	12 078	0	0	0	7 800	0	300	0	7 398	0	0	0	594	0	0	0	40	0	0	0	98,94%	0,00%	1,06%	0,00%
	27 910	0	300	0																	27 910	0	300	0
3e Résolution	12 078	0	0	0	7 900	0	200	0	7 398	0	0	0	594	0	0	0	40	0	0	0	99,29%	0,00%	0,71%	0,00%
	28 010	0	200	0																	28 010	0	200	0
<b>4e Résolution</b> L'assemblée Générale désigne 2 Contrôleurs des Comptes pour l'exercice 2010.												OUI	%											
DOMMART :	12078	7600	7398	594	80	27 750	98,37%																	
TOMBACK :	12078	7800	7398	594	80	27 950	99,08%																	

<b>5e Résolution</b> L'assemblée Générale élit le nouveau membre du comité (Aucune candidature)												OUI	%
												0	0,00%
												0	0,00%
												0	0,00%
												0	0,00%
												0	0,00%

# RÉFÉRENCIEMENT DE SOCIÉTÉS

## FOURNISSEUR DE PEINTURE

Dorénavant, vous pouvez bénéficier des tarifs professionnels sur des produits de peinture.

### Comment bénéficier des tarifs négociés :

**Présentez-vous** tout simplement avec la carte fournie lors de l'appel de cotisation 2008 et d'une pièce d'identité auprès de la société PAILLE à Versailles.

#### **PAILLE**

**52 Avenue de Sceaux**

**78000 Versailles**

**Tél. : 01 39 07 13 70**

## INSTALLATION ET ENTRETIEN D'ADOUCCISSEUR

Nous avons négocié avec la société PERMO, la fourniture et l'installation d'un adoucisseur professionnel. Le partenaire proposé par PERMO est la Société :

#### **P.L.R**

**5, Rue des Frères Lumière**

**78370 Plaisir**

**Tél. : 01 30 55 56 78**

**Votre contact : M. Pascal LE GUEDOINS**

Désignation	Prix TTC
Fourniture d'un Permo Data 7 Bio et installation sur installation existante	2 082,57 € TTC
Fourniture d'un Permo Data 7 Bio et installation "Nouvelle installation" + By Pass	2319,95 € TTC
Contrat d'entretien pour adoucisseur Permo	158,00 € TTC
Devis personnalisé pour contrat d'entretien autres marques	

Vous trouverez ci-joint une documentation technique de l'adoucisseur proposé.

## ÉLAGAGE ET TAILLE DE HAIES

Treelogie vous propose ses services pour l'élagage de vos arbres et la taille de vos haies. Le travail est sérieux et de qualité. M. MASSE est professionnel mais avant tout sympathique, agréable et amoureux de son métier.

Ces tarifs sont raisonnables et spécialement adaptés pour notre résidence (tarifs préférentiels).

#### **Treelogie**

**14, Place Mère Angélique**

**78320 Le Mesnil Saint-Denis**

**Tel. : 01 34 61 03 25**

**Votre contact : M. MASSE**

## STORE ENROULEUR ET STORE BANNE

Vous trouverez ci-après les différentes dimensions de stores disponibles sur les maisons de notre résidence.

Les tarifs proposés correspondent à des stores réalisés avec une toile Dickson Orchestra TT, solution de prédilection pour les installations permanentes et professionnelles. Disponibles en une trentaine de coloris (unis et rayures), ces toiles de store sont enduites avec des résines acryliques, qui leur confèrent une meilleure résistance à l'eau. Idéal pour un usage intensif. Attention, de grosses différences de prix se font au détriment de la qualité des toiles et du type des ferrures.



Prix par store comprenant la fourniture et la pose :

- Stores enrouleurs, guidage par bras à projection, ouverture maxi 120, Toile Dickson type Orchestra TT, Lambrequin vague 150 mm, manœuvre par cordon, ferrure laquée blanc.

Dimensions	Prix Unitaire HT
1200 * Bras et enroulement 600	320,00 € HT
1300 * Bras et enroulement 600	325,00 € HT
1400 * Bras et enroulement 600	335,00 € HT
1800 * Bras et enroulement 600	370,00 € HT
1300 * Bras et enroulement 1000	380,00 € HT
1400 * Bras et enroulement 1000	390,00 € HT
1800 * Bras et enroulement 1000	440,00 € HT

- Store Banne à tube porteur, Toile Dickson Orchestra TT, manœuvre électrique radio, 1 télécommande, lambrequin vague 200mm

Dimensions	Prix Unitaire HT
5000 * 2000 d'avance	1980,00 € HT

**Verre Alu**  
**5, Route de Gambais**  
**B.P. 3**  
**78550 Maulette**  
**Tel. : 01 30 88 12 80**  
**Votre contact : M. POUCHOT**

#### **TRAVAUX SUR INSTALLATION ELECTRIQUE**

Pour vos travaux électriques, vous pouvez contacter la Ste :

**EGMC**  
**178, Rue Pierre Curie**  
**78130 Les Mureaux**  
**Tel. : 06 79 61 59 51**  
**Votre contact : M. ECHAVE**

# REGLES APPLICABLES SUR LA COMMUNE DU MESNIL ST-DENIS

## Nuisances sonores

En application de l'arrêté préfectoral N° 08-038/DDD du 25/03/2008 relatif à la **lutte contre le bruit** :

1. Tout bruit gênant causé sans nécessiter ou dû à un défaut de protection est interdit de jour comme de nuit ;
2. Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :
  - avant 7 heures et après 20 heures les jours de semaine
  - avant 8 heures et après 19 heures le samedi
  - les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes ou des biens.

## POUR NOTRE RESIDENCE ET LA COMMUNE DU MESNIL

---

Par ailleurs et en application de l'arrêté municipal N° 2009/223, les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, bétonnières, ... ou outils de bricolage (perceuses...) sont autorisés :

- **Le lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Le samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Ils sont interdits les dimanches et jours fériés**

**Les véhicules à moteurs sont interdits dans les parties communes de notre résidence.**

## Feux de jardin

Les feux sont interdits dans notre résidence.

## Animaux

La réglementation sanitaire départementale précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique.

Les chiens d'attaque et de défense doivent être déclarés auprès de la Police Municipale. Le défaut de déclaration peut entraîner une amende de 760 €

Les propriétaires de chiens sont priés de ramasser, lors de leurs promenades, les déjections de leur animal. Il leur suffit de se munir d'un sac plastique qu'ils jetteront à leur retour dans leur poubelle.

**Nous ne pouvons tolérer que certaines parties communes deviennent de vraies « champs de crottes ». Nos espaces verts ne sont pas réservés aux déjections de nos amis canins.**

*Attention : Ne pas jeter les déjections dans les caniveaux (réseau d'eaux pluviales qui s'écoule dans la nappe phréatique)*

## Pollution

Le lavage des véhicules sur la voie publique est interdit ; il pollue notre environnement en laissant s'écouler des eaux chargées de détergent, huile, essence,... dans les caniveaux donc dans le réseau des eaux pluviales qui se déverse dans la nappe phréatique.

De même, fonds de peinture, huile de moteur et autres polluants ne doivent en aucun cas être déversés dans les caniveaux, mais emmenés à l'Ecobus.